



AGENTS DE LA SNCF VOYAGEURS

RÉGLEMENTATION & DROIT À LA DÉCONNEXION

ASCT : QUAND L'AUTOCOMMANDE PREND LE PAS...



L'autocommande est de plus en plus prônée par les activités pour les ASCT en leur laissant penser qu'ils sont maîtres de leur programmation à l'avance sur l'application Pacific Web.

**POUR L'UNSA,
L'AUTOCOMMANDE
EST PRATIQUE
DANS LES FAITS,
MAIS PACIFIC WEB
N'EST PAS UN OUTIL
DE COMMANDE...**

QUE DIT L'UNSA ?

Nous sommes défavorables à l'autocommande et nous demandons aux agents de se faire commander au plus tard à la FS par leur service de commande du personnel comme prévu par l'art. 15.1 du titre I du GRH 00677 : « (...) les agents doivent être commandés avant le commencement de leur repos (...) ».

CONCRÈTEMENT

Pour les agents en roulement, le suivi de la grille s'impose et quant aux agents en service facultatif, ils doivent recevoir un bulletin de commande avant le début de leur période de repos. ...

AUTOCOMMANDE C'EST QUOI ?



C'est la possibilité donnée à l'agent de valider lui-même une journée de service apparaissant en facultatif sur l'outil Pacific Web.

EN PRIVILÉGIANT L'AUTOCOMMANDE, L'ENTREPRISE S'ACQUITTE INSIDIEUSEMENT DU RESPECT DE L'ARTICLE 15.1 DU GRH 00677

#1 En ne donnant plus de bulletins de commande papier aux ASCT.

#2 En remplaçant la fin de service effective et physique en CPST.

#3 En convainquant les ASCT (sauf cas prévu à l'article 15, alinéa D du GRH 00677) que le téléphone professionnel et l'application Pacific Web sont des outils de commande...

#4 Les habitudes prises par les CPST, COP, COS ou COT d'envoyer les programmations de JS et les modifications de commande sur le téléphone provont à l'encontre du droit à la déconnexion auquel tout agent a droit entre sa FS et sa PS et pendant ses jours de repos.

DE CE FAIT...

L'entreprise oblige les ASCT à consulter leur téléphone en permanence pour vérifier leur planning prévisionnel. Avec l'arrivée des programmes SCORE (TGV), POGS (TN) et OSCAR (TER), l'UNSA s'inquiète, car les activités vont pousser les agents à utiliser davantage leur téléphone professionnel (autocommande, outil Préférence, Self-service, modifications, etc.).



**IL EST IMPORTANT
DE RAPPELER
QU'À CE JOUR,
CONFORMÉMENT
AUX RÈGLES DE
L'ENTREPRISE,
LE TÉLÉPHONE
PROFESSIONNEL
(SAUF EXCEPTION)
ET PACIFIC WEB
NE PEUVENT PAS
ÊTRE UTILISÉS
COMME DES OUTILS
DE COMMANDE DU
PERSONNEL !**

L'UNSA ALERTE

Le droit à la déconnexion des salariés est mis en danger avec la généralisation prévue de l'utilisation du téléphone professionnel *via* la mise en place du progiciel Hastus.

CE QUE NOUS DEMANDONS

La réglementation en vigueur (commandes et modifications de JS en format papier et / ou fax) doit être appliquée dans l'ensemble des établissements et axes. Pour l'UNSA, s'il devait

il y avoir une modification de la réglementation en matière d'utilisation du téléphone professionnel avec la mise en place des programmes PROGRÈS, OSCAR et POGS, il est indispensable qu'une charte de respect du droit à la déconnexion accompagnant cette modification soit négociée pour éviter les possibles débordements qui pourraient altérer le respect des repos des ASCT.

